



# L'ABERGEMENT de VAREY

## Journal municipal



N° 18

Mai 2019

### SOMMAIRE

**Curiosités géologiques.** P.1

**Les infos de la mairie :**  
- L'installation des plaques de rues  
- Coin halte-repos en Bourbouillon P.2

**Le SR3A** P.3

**L'actualité du village :**  
- Commémoration du 8 février 44  
- Le toilettage de l'Oiselon  
- La nouvelle chèvrerie P.4-5

**Une assistante maternelle** P.6

**L'actualité des associations:**  
- Le repas des chasseurs  
- Le spectacle « Pipo »  
- L'AG des 3 Monts P.7

**Le patrimoine :**  
- Les moulins de l'Abergement  
- Mr Billon-Galland P.8-9-10

**La vie au village :**  
- Etat civil - Agenda  
- Info pratiques P.11-12

### Les curiosités géologiques de notre village :

Notre environnement proche possède quelques curiosités géologiques intéressantes. En voici un tout petit aperçu. (Vous pouvez voir la suite sur le site de la commune !)



#### L'aven de Chaly

Un aven est un gouffre situé en région calcaire.

Celui-ci, situé à proximité du bois communal de Chaly, à une altitude de 454m au milieu d'un bosquet, a un dénivelé de 17m et se trouve sur un terrain privé.



#### Le gouffre de Lhuire.

Il possède une ouverture étroite donnant accès à une petite salle dont le point bas est à 17m en dessous du sol.

Il est situé à une altitude de 400m, dans un bois privé descendant en direction de Lhuire, à plusieurs centaines de mètres de la Cordière



#### Le Gouffre de Ratelier ou gouffre du facteur ou encore gouffre du diable.

Il a fait l'objet d'une première reconnaissance en 1938 sous les indications de Louis Calvet. Les conditions de l'époque n'ont pas permis une pleine exploration. Cependant après une descente d'environ 50 m ils ont découvert une grande salle de 15m de diamètre et d'une hauteur de 30m dont le sol est à 45m en dessous du sol.

Lors d'une exploration plus récente une deuxième cavité plus petite a été découverte.

Retrouvez-nous sur le nouveau site :  
[www.abergement-de-varey.fr](http://www.abergement-de-varey.fr)



### La pose des plaques de rues et des numéros des maisons

Début février, les plaques et les numéros ont été livrés à la mairie. Damien a alors vérifié et classé chaque élément en fonction de son futur emplacement.

Max, Sylviane, Damien et Maryse ont ensuite libellé les adresses et répertorié les numéros à distribuer aux propriétaires qui devront les fixer près de leur porte d'entrée de façon bien visible par les services de santé ou les pouvoirs publics.



*Il en a fallu du temps pour classer tous ces numéros et leur attribuer leur propriétaire !*

Damien, Max et d'aimables bénévoles (merci à Anthony Brunet!) ont ensuite posé les poteaux pour pouvoir y fixer les plaques comportant le nom des rues.

Cela a demandé beaucoup d'énergie et d'heures de travail : creuser le sol, poser le poteau bien droit dans un tube de protection et remplir le trou avec du gravier puis du ciment frais.



Il a fallu cependant, malgré la bonne volonté de chacun, faire appel à une société (la société France Marquage) pour la pose des plaques contre les murs des maisons. Il fallait être plusieurs pour percer des supports variés, souvent juchés au sommet d'une échelle, et maintenir la plaque bien droite pendant qu'elle était vissée dans la pierre.



### Un coin halte-repos en Bourbouillon

Damien, entretenant très régulièrement le terrain entourant la salle communale, a permis de transformer cet endroit broussailleux en un coin dégagé fort agréable et ombragé.

Nous avons alors eu envie d'en améliorer encore le confort en l'aménageant : drainage, mise à niveau du sol et installation d'un petit coin repos pour que les promeneurs puissent bénéficier d'une halte accueillante.



*Damien nivelle le sol avant l'installation d'une table-bancs*

Après avoir aplani le sol, Damien assemble la table-banc qu'il a auparavant lazurée et la fixe solidement avec du ciment afin qu'elle reste bien stable. La voilà en place, prête à accueillir ses visiteurs.



### Des bacs de tri au cimetière.



Contre le mur du cimetière Damien a installé des portillons pour créer deux compartiments de tri : bac pour les déchets plastiques et bac pour les ordures végétales. La poubelle va donc bientôt être supprimée.



Au 1er janvier 2018, le **SR3A** s'est substitué aux SIABVA, SBVA, SMISA, et au service "rivières" du Haut Bugey Agglomération et gère les 4 bassins versants : Albarine, Lange/ Oignin, Suran. Vallée de l'Ain de l'aval du barrage de Coiselet à sa confluence avec le Rhône et des affluents du Rhône de la commune de Lagnieu à celle de Lhuis.

Depuis janvier 2018, la CCPA, avec dix autres communes, a délégué la compétence **GEMAPI** (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) à ce nouveau syndicat mixte : le SR3A basé à Ambérieu en Bugey.

Le SR3A est financé par la cotisation de ses membres (communautés de communes et d'agglomération) et les subventions (agence de l'eau, conseils départementaux, région, état, Europe).

La cotisation est basée sur le nombre d'habitants au prorata du bassin versant. Pour 2018, elle a été de 6.40 €/habitant. Les communautés décident de payer leurs cotisations soit via leur budget général, soit via une recette dédiée et affectée : la taxe GEMAPI.

Cette taxe additionnelle dite Gemapi finance l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Enfin le SR3A a reçu la labellisation « EPAGE » (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) en janvier 2019, 1<sup>er</sup> dans le bassin Rhône Méditerranée et Corse.

Le SR3A agit donc pour le maintien ou l'amélioration de la qualité écologique des rivières et ripisylve, lacs, zones humides, la prévention des inondations, la gestion de la ressource et la sensibilisation du grand public en priorisant sur le jeune public.

### Exemples d'actions menées en 2018 :

#### Les Plans de désherbages communaux

Les pesticides, ou produits phytopharmaceutiques, détruisent « les mauvaises herbes », les parasites ou les maladies. Mais cela n'est pas sans risques ni sans conséquences sur l'environnement et la santé publique. Les 150 communes du territoire du SR3A ont fait l'objet d'une proposition d'accompagnement par un prestataire recruté par le syndicat.

Notre commune a décidé de faire évoluer ses pratiques d'entretien des espaces verts et de mettre en place un plan de désherbage communal. Il permet de faire le point sur les pratiques de désherbage et les objectifs d'entretien des espaces, de cibler des zones qui présentent un risque élevé pour la ressource en eau et de définir des stratégies plus respectueuses de l'environnement, de la santé des applicateurs et des habitants.

Il s'agit par exemple de revégétaliser ou tondre différemment certaines zones et de réaménager des espaces publics (comme le cimetière par exemple) afin qu'ils redonnent la part belle à la végétation spontanée et à la biodiversité.

Désormais, Damien utilise une houe maraichère et un réciprocatrice pour le désherbage le long des bâtiments publics dans le village, ses hameaux et le cimetière.

#### Le ramassage estival des déchets épars sur les bords de l'Ain

Le SR3A confie le ramassage des déchets épars, engendrés par la fréquentation des sites d'affluence au niveau des ponts, aux brigades vertes. Au-delà de l'aspect social, les travaux permettent d'assurer la qualité paysagère et écologique des milieux naturels. Ces tournées estivales se font à minima trois fois dans la saison.

A l'Abergement, chaque année, au printemps, un appel aux bénévoles est lancé afin de nettoyer les berges de l'Oiselon.



Le 3 avril 2018, la commune a signé la charte écophyto qui l'engage vers un objectif zéro pesticide afin d'éviter la contamination des eaux par ces molécules nocives pour notre santé et notre environnement.



Les lames contrarotatives permettent de désherber sans projection



### Commémoration du 8 février 1944



*Cérémonie à la stèle du Maquis - Route de Nivollet*

Chaque année la Mairie de l'Abergement s'associe à la délégation des « Maquis et Résistants de l'Ain et du Haut Jura » pour commémorer l'Anniversaire du Combat de la Ferme de la Montagne. Après le rappel des noms des maquisards tombés ce jour-là sous les balles des 250 soldats allemands qui les encerclaient, Mme Mylène Uroz et sa fille Maélyss lurent un texte en hommage à la générosité et la fraternité de ces hommes qui se sacrifièrent au nom de La Liberté : (extrait)

*« Depuis 75 ans ces montagnes environnantes ont retrouvé le silence et la plénitude,*

*Vous n'êtes plus là mais votre présence est toujours aussi prenante.*

*Ces Montagnes, ces Chemins me parlent, je vous vois et vous imagine et je ne peux que penser à vous et vous dire : **MERCI** »*

Dépôt de gerbe, Marseillaise, Minute de silence et Chant des Partisans : comment ne pas être émus et reconnaissants envers ces hommes dont le nom est à jamais gravé sur cette stèle?

Une seconde cérémonie poursuit cet hommage devant le monument aux morts de la place de la Mairie.

Comme l'a dit Mme Uroz :

*« Rien ne s'efface. Rien ne peut ni ne doit être oublié. »*

Un vin d'honneur, servi dans la salle du conseil de la mairie, est venu clore ce 75ème anniversaire du 8 février 44.

### La Mairie de Saint-Vulbas vous informe que :

Depuis un mois, elle dispose d'une station biométrique pour les demandes de CNI/Passport.

Pour des questions de praticité, elle a opté pour la prise de rdv en ligne grâce à une plateforme disponible sur son site internet [www.saint-vulbas.fr](http://www.saint-vulbas.fr). Elle peut vous accueillir du **lundi** au **samedi** de 9h à 17h30 NON STOP, selon les jours. Merci de privilégier la pré-demande ANTS.

Elle vous aidera par téléphone si vous n'avez pas internet.



### Nettoyage de printemps pour l'Oiselon



*Le départ de notre petite troupe de moissonneurs*

Une dizaine de personnes a répondu présente à la sollicitation du SR3A qui organisait la journée de printemps pour le ramassage estival des déchets éparés sur les bords de l'Ain.

A l'Abergement nos bénévoles ont sillonné les berges de l'Oiselon afin de les débarrasser des nombreux détritiques qui les polluent. Et la récolte fut prospère !!



Si le groupe a trouvé peu de déchets jusqu'à Pont Goyet, il a ensuite récolté de quoi remplir une pleine benne de détritiques divers, particulièrement dans le tronçon des berges au-delà de Pré-Lion.



*La benne du camion bien remplie en route pour la déchetterie*

On regrette vraiment de trouver encore des dépôts sauvages de plaques d'amiante et ceci toujours au même endroit! Elles seront évacuées plus tard par notre agent dans des sacs réservés à cet usage, fournis par la déchetterie. Ce manque total de sens civique est des plus désolants alors que nous disposons d'une déchetterie qui est habilitée à recevoir l'amiante. Damien, notre agent technique a déjà tant à faire !



### La chèvrerie de l'Abergement

Fin février, la chèvrerie de Mr Panquet a connu une agitation particulière : une quarantaine de jeunes cabris sont déjà nés ! Une visite nous a permis de faire connaissance avec tout ce petit monde.

Dans la nurserie chauffée, d'adorables petites chevrettes faisaient la sieste tandis que leurs jeunes frères se montraient bien plus remuants. Seules les femelles seront gardées afin d'étoffer le troupeau qui entretiendra nos prairies et de permettre, plus tard à leur tour, la fabrication des fromages. Les cabris, eux, seront vendus pour la restauration.



Dans la salle voisine, pendant que quelques affamées se régalaient de foin, certaines mères attendant encore de cabreter profitaient d'un repos bien mérité allongées sur une épaisse couche de paille tandis que d'autres venant de mettre bas surveillaient de près leur tout petit.

*Un moment vraiment fort attendrissant !*

Mr Panquet, attentif au bien-être de ses pensionnaires, leur a installé une brosse articulée qui leur permet de s'étriller quand elles en ont envie, et lorsqu'on les regarde faire, on ne peut que constater combien elles en ressentent du plaisir : un coup le long du flanc à droite, à gauche, sur le cou, sur la tête, sur l'arrière train !



L'heure de la traite approchant, des mères aux mamelles bien remplies attendent tranquillement devant la porte de la salle de traite ! Entre la traite du matin et celle du soir, chaque chèvre après le sevrage de son petit cabri donne environ 2 litres de lait et il faut 1/2 voire 1 litre pour faire un fromage !

Nous avons désormais de bons fromages bio que Mr Panquet vend chaque jour en fin d'après-midi après 17h.



Dans le laboratoire, les faisselles des fromages frais laissent s'écouler le petit lait recueilli pour alimenter les deux petits porcelets qui s'ébattent dans leur enclos un peu à l'écart de la chèvrerie.

Les chèvres, en gourmandes délicates, délaissent certaines parties du foin que les moutons, eux, acceptent de manger. Ainsi, rien n'est perdu... Ces Thônes et Marthod sont vraiment adorables !

*Dans le haloir, Monsieur Panquet retourne les fromages qui s'affinent.*

Merci Mr Panquet pour cette visite intéressante !



A l'Abergement, les parents ont la possibilité de confier leur enfant à une assistante maternelle, demeurant à Dalivoy: Madame Sandrine **ELLINGER**.

En quelques mots, elle va nous permettre de mieux connaître sa personnalité et son projet professionnel :



« Je me prénomme Sandrine, j'ai 42 ans et suis l'heureuse maman d'une demoiselle maintenant âgée de 6 ans qui se trouve être à l'origine de tout.

De formation plutôt atypique (métiers de la sécurité - dans le sens large du terme), la naissance de mon bout de chou a complètement changé ma perception de l'Enfant ! Leur façon d'être, de grandir, de découvrir, d'évoluer à leur rythme, ... Mais aussi la manière dont j'allais pouvoir l'accueillir et l'aider à se construire dans ce monde...

Et par extension, si vous souhaitez me faire confiance... les vôtres.

Ce métier est exigeant, prenant, bien plus qu'il n'y paraît ! Prendre votre relais, participer à ce bout de chemin que les enfants entreprennent en les accompagnant, avec bienveillance et respect, chaque jour un peu plus vers leur devenir sera pour moi un honneur.

**L'adaptation**, période essentielle pour établir des liens de confiance, dépendra du besoin de chaque enfant ! Aussi, je fonctionne généralement sur 3 jours:

\*2h un matin, \*2h +repas, \*2h + repas + sieste.

Mais chaque jour, prenons le temps ! L'enfant a besoin de voir sa figure d'attachement être en connexion avec la personne qui va le prendre en charge.

Quel que soit son âge, cela permet à l'enfant de s'habituer peu à peu au nouvel environnement (bruits, odeurs, nouveaux camarades...) mais aussi à une nouvelle façon d'être porté, câliné, couché, etc.

## Pendant une journée idéale...

La matinée :

Nous commençons doucement avec une histoire, nous prenons notre temps 😊  
Les enfants nourrissent les poissons selon le planning

Il s'en suit des activités selon les besoins et les recherches d'expérimentations,

Puis/ ou des jeux libres : Musique/ chants; dessins; bricolage; cuisine; etc.

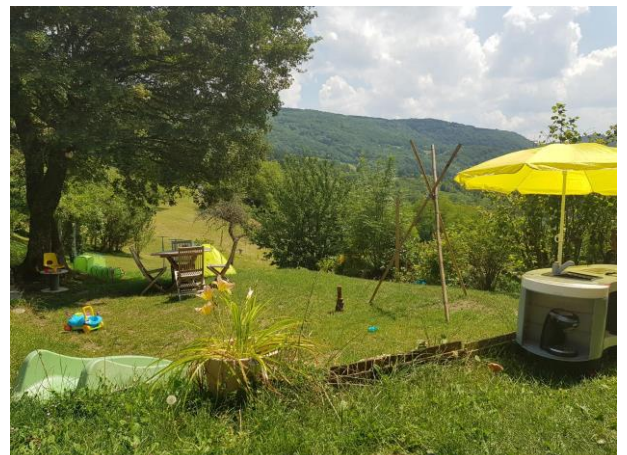
Repas :

Chacun met la table et débarrasse. Pour finir, lavage des mains ainsi que des dents bien sûr !

Après midi :

Sieste pour ceux qui en ont besoin ou activités calmes.

Goûter dans le jardin ou au parc.



*Le grand jardin où aiment jouer les enfants.*

L'heure des parents

Il est agréable de prendre le temps, ici aussi ! c'est le moment de votre retour ! Vous retrouverez votre enfant. Il sera excité, heureux ou fâché... Vous êtes sa figure d'attachement et il vous livre ce qu'il ressent... Parfois c'est dur mais il vous fait l'énorme cadeau de la confiance !!»

**Sandrine ELLINGER**  
36 route des vignes - Dalivoy  
01640 L'Abergement de Varey

Téléphone : 06 31 96 42 02  
ygdrizzle69@hotmail.fr



## L'actualité des associations

### Le repas annuel de l'ACCA

Après une saison de chasse positive, les chasseurs se sont mis au fourneau afin de régaler les quelques 110 personnes présentes samedi 23 février à la salle Le Bourbouillon.

Gilles Demetz, Président de l'Association Communale de Chasse Agréée, a tenu à remercier Max Orset, M Louvetier ainsi que les présidents ou représentants des sociétés voisines de leur présence.



Chacun a pu apprécier le gibier décliné sous plusieurs mets et les galettes dont Jacques Delacote a le secret. Le service était assuré aussi par les chasseurs et leurs proches



L'incontournable tombola a comme d'habitude connu un réel succès. Gérard Collet l'a organisée. Il était assisté de Laurence et de ses deux petits-fils Robin et Arsène.

A l'année prochaine !



### La répétition du spectacle PIPO à l'Abergement

Lundi 25 et mardi 26 février ont eu lieu les répétitions du spectacle PIPO à la salle Le Bourbouillon.

Ce sont des heures et des heures de préparation pour que tout soit opérationnel le jour J à savoir le vendredi 1<sup>er</sup> mars où le spectacle est donné à Divonne les Bains.

Il faut coordonner la musique, la chorégraphie, le décor, le tout sous la houlette d'un metteur en scène indispensable pour un spectacle d'une telle qualité.

Le décor féérique permet de s'immerger dans le monde irréel des lutins flutistes.



Bravo à la  
« Cie des Zeph' » !

### L'A.G. de la « Rando des 3 Monts »

Samedi 30 mars, a eu lieu, dans la salle de Bourbouillon, l'assemblée générale de l'association « Rando des 3 monts ».

En dehors des traditionnels rapports moral, d'activité et financier le président avait invité le président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Ain, M. Jean Claude Philippe. Ce dernier a pu ainsi communiquer aux adhérents sur le transfert, en cours, de la prise en charge des circuits de randonnée du département sur la CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) et des modifications apportées au GR 59 sur la commune.

A l'issue de cette intervention, des questions diverses qui furent l'objet de discussions animées et de la projection des photos prises au cours des randonnées de l'année, l'AG s'acheva par le verre de l'amitié et par une paëlla cuisinée dans la salle fort appréciée des 31 convives présents sur les 49 adhérents que comportent l'association à ce jour.



Le bureau fut réélu à l'unanimité :

Laurent Président - Geo Secrétaire et Jean-Michel trésorier

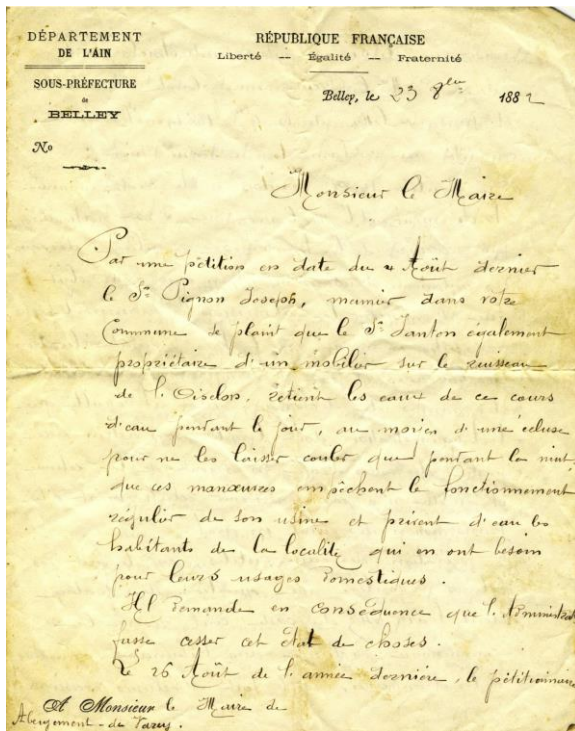


**Le moulin Pignon**

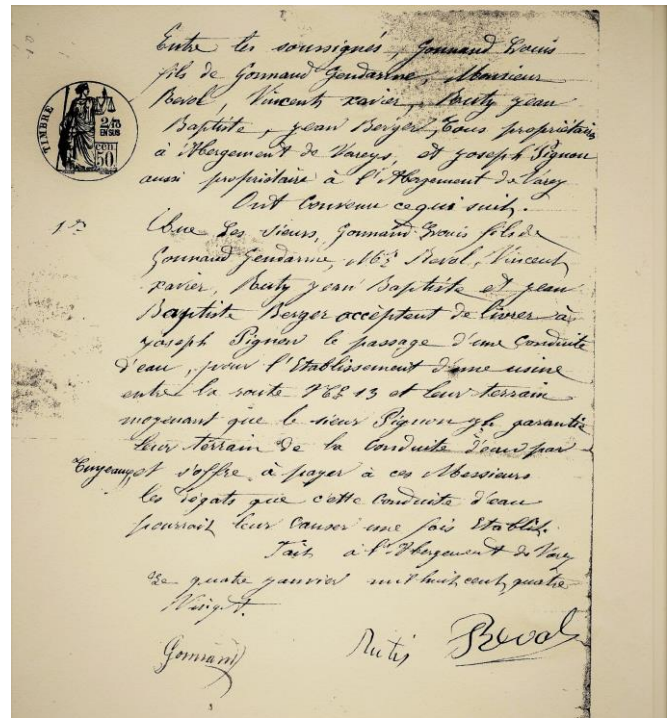
Il y a quelques années, de vieilles ruines envahies par la végétation témoignaient encore de l'existence d'une usine mécanique à dent à la sortie du village le long de l'Oiselon, au lieu-dit : « Sous le Touvet ». Ce moulin appartenait autrefois à Monsieur Joseph Pignon, meunier à l'Abergement. Mais sa fabrique, a souvent connu des difficultés d'approvisionnement en eau, ainsi que le prouvent la convention d'aménée d'eau passée par le sieur Pignon avec d'autres propriétaires le 04 janvier 1880 (car la conduite devait traverser leurs terrains) ainsi que la pétition de 1822 que Pignon a intenté contre le sieur Janton propriétaire du moulin situé chez Gavet (Moulin Perrin actuellement).



Etat des ruines en 2008 (photo F. Calvet)



Document de la famille Lamy datant de 1882 transmis par Mme G. Deplanche



Convention pour passage de conduites d'eau datant du 4-1- 1880

Etudes de M<sup>e</sup> A. BARROT, Avoué, 6, rue Bourgmayeur, à Bourg-en-Bresse (Ain) et de M<sup>e</sup> ROUSSET, Notaire à Jujurieux (Ain)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**BATIMENT EN RUINE**  
ET PRÉ ATTENANT  
Situé à l'ABERGEMENT-DE-VAREY (Ain)

MISE A PRIX : 500 F.

ADJUDICATION le SAMEDI 14 JANVIER 1967, à 14 heures 30, à la Mairie de l'Abergement-de-Varey (Ain), par le ministère de M<sup>e</sup> ROUSSET, notaire à Jujurieux (Ain).

**DESIGNATION DES BIENS A VENDRE**  
Immeuble en ruine et pré de superficie totale sur la commune de l'ABERGEMENT-DE-VAREY (Ain), localité « Sous le Touvet », cadastré sous les numéros 201, 202 p et 204 de la section A. d'une contenance totale approximative de 8 ares 25.

**Faits et Procédures**  
Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur André MERCIER, greffier honoraire du Tribunal de Bourg-en-Bresse (Ain), intervenant en l'acte ville, rue des Couronnes, Immeuble « Le Parc », agissant en qualité d'administrateur provisoire de la succession et des biens de Monsieur Jean Louis Albert PIGNON, domicilié à l'ABERGEMENT-DE-VAREY (Ain), actuellement domicilié au Tribunal cantonal de Bourg-en-Bresse (Ain), renvoyé à une audience par jugement du Tribunal civil de BOURG-EN-BRESSE (Ain) en date de trois février mil neuf cent cinquante-neuf.

Avant M<sup>e</sup> A. BARROT pour avoué constitué.

En vertu et en exécution de l'arrêt rendu sur requête par le Tribunal de Grande Instance de BOURG-EN-BRESSE (Ain) en date du 28 octobre 1964.

Il est convenu que les charges de l'acte de vente de M<sup>e</sup> ROUSSET, notaire à JUJURIEUX (Ain) et déposé au rang de ses minutes.

**ADJUDICATION**  
En conséquence, après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> ROUSSET, notaire à JUJURIEUX (Ain), le SAMEDI QUATORZE JANVIER MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT, à quatorze heures, à la Mairie de l'ABERGEMENT-DE-VAREY, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier soumissionnaire, de l'immeuble désigné ci-dessus, sur la mise à prix de CINQ CENTS FRANCS, outre les clauses et conditions de l'acte des charges.

Pour extrait : A. BARROT, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BARROT, avoué, à Bourg-en-Bresse, à ROUSSET, notaire à JUJURIEUX (Ain) et à M<sup>e</sup> ROUSSET, notaire à JUJURIEUX (Ain), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

REP. RÉDACTION DE BRESSE

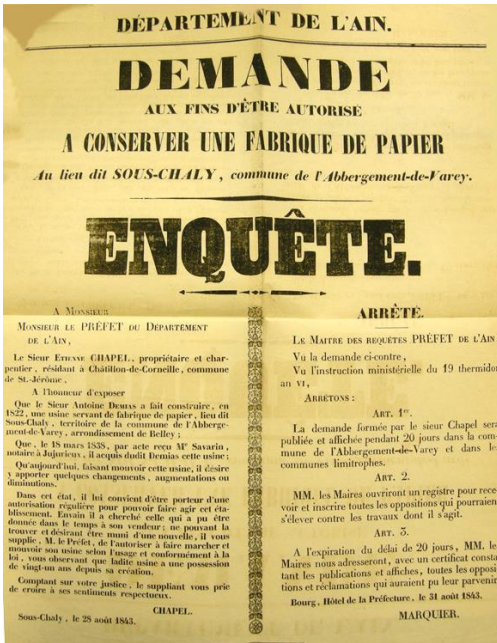


Le bâtiment, déjà en triste état, fut vendu aux enchères publiques le 14 janvier 1967, pour honorer les frais d'hospitalisation de Mr Pignon. Les murs vestiges du moulin furent abattus le 27 juin 2016 car ils menaçaient la sécurité publique.

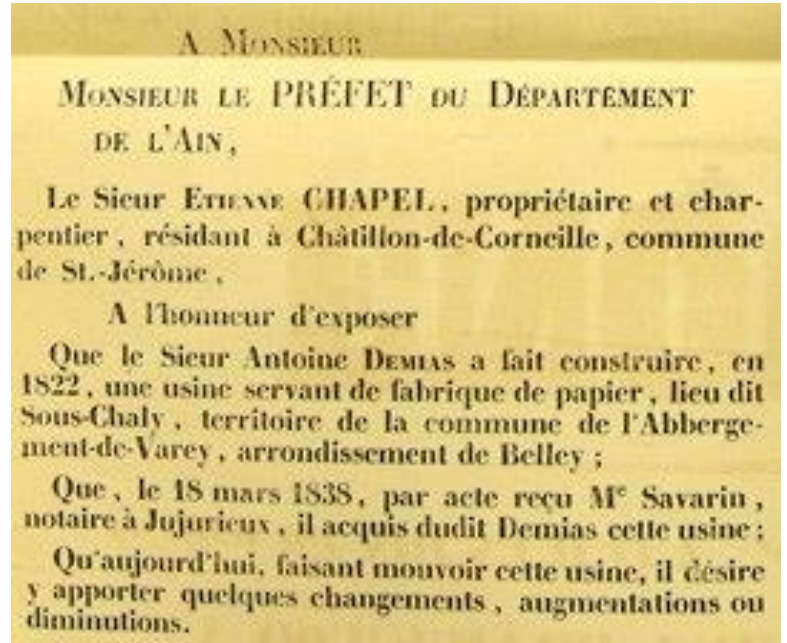


**Le moulin « sous Chaly »: Un moulin à papier**

Ainsi que l'atteste une affiche éditée au sujet d'une enquête de la préfecture en 1843, nous connaissons l'existence d'un moulin à papier construit en 1822 sur la commune au lieu-dit « Sous Chaly », section A6 de l'Abergement de Varey, par le Sieur Antoine Démias de Cossieux, cultivateur et sa femme Rose Ravier.



Affiche préfectorale éditée en 1843



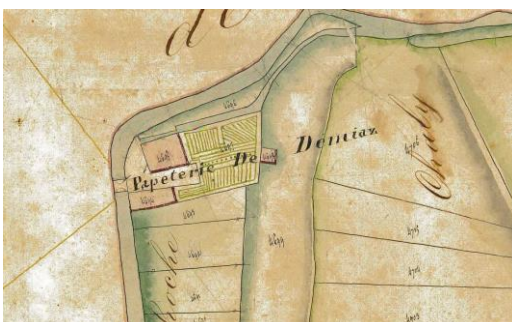
son détail en gros plan

Leur gendre, Etienne Chapel, charpentier à Chatillon de Cornelle, rachète la fabrique de papier en 1838, ses beaux-parents ne pouvant honorer de nombreuses créances impayées.

Il met la fabrique en location avec bail de 9 ans en 1838 auprès d'Antoine Dubout puis en 1843 auprès d'Antoine Buisson. En 1844, ce sont les frère Georges Rose qui relèvent le bail pour ensuite racheter la papeterie en 1847.

La demande de papier ordinaire chutant, l'usine se recycle en fabrique de carton en 1856.

En 1857, elle est rachetée par Etienne Fontaine qui la vend en 1862 à Antoine Barbet. Après plusieurs procédures pour réclamations financières d'impayés entre les deux parties, la faillite est déclarée en 1861.



Extrait de l'ancien cadastre de 1828

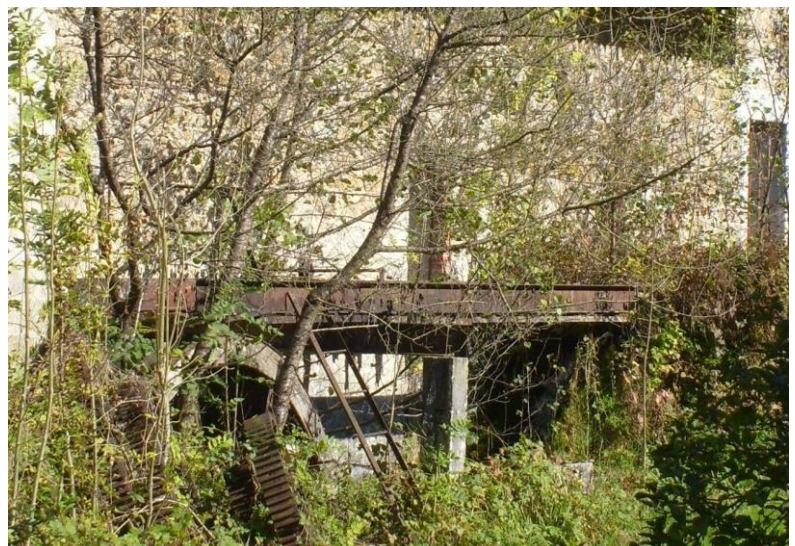
et

En 1863, le Sieur François Berry achète la papeterie. Il transforme les installations et le parcours du canal. L'usine devient une scierie hydraulique prospère.

En 1886, sa fille Claudia épouse Jean Cottin qui dirige bientôt l'entreprise mais après son départ en 1901, François Berry reprend la tête de l'entreprise avec sa fille.

Son petit-fils Maurice en est encore propriétaire en 1950 puis la scierie périclite et les bâtiments abandonnés s'abîment.

Il en reste encore quelques vestiges de nos jours.



Les restes du moulin à papier Sous Chaly



### Hommage à Monsieur Marcel Billon-Galland

Le 3 janvier 2019, Monsieur Marcel Galland s'est éteint dans sa centième année.

Il était une figure bien connue et fort appréciée des Abergementais, qui le saluaient et aimaient discuter avec lui quand ils le croisaient lors de sa promenade quotidienne.

Monsieur Galland était un conteur né et devint, au fil du temps, l'un des dépositaires de la mémoire de l'Abergement ; aussi lorsqu'il faisait une pause vers l'église ou à la Forêt, très vite, un groupe se constituait pour l'écouter raconter l'histoire du « bandit Mollard » ou celle des anciens quartiers du village.



*Une petite halte de Marcel et son fils sur le banc devant l'ancienne poste*

Il avait été sollicité en 1990 pour faire une conférence, salle de la mairie, sur l'histoire de l'Abergement suite à sa participation à l'inventaire complémentaire des monuments historiques du Canton d'Ambérieu, objet de la publication sous l'égide du Conseil Général de l'Ain du livre *"Richesses touristiques et archéologiques du canton d'Ambérieu-en-Bugey"*.

*« Je suis Marcel Billon-Galland, né à Lyon en 1919. Ma mère était née Gonnand. Mon arrière-grand-père Claude Gonnand était né à la Grange de la Montagne (maintenant on dit "la Ferme de la Montagne").*

*Mon plus lointain ancêtre trouvé dans l'Etat Civil né vers 1658 est Benoît Gonnand déjà à la Grange de la Montagne.*

*J'ai toujours, lorsque cela m'était possible, passé mes vacances à l'Abergement et depuis ma mise à la retraite, j'y suis pendant toute la belle saison. C'est ainsi que je me suis intéressé au passé du pays. »*

Dans son enfance, Marcel habita le quartier de La Forêt dans la maison de famille. Claude Gonnand, frère aîné de Jules était le grand-père de Georges Simond qui hérita de la maison. Chaque fois que les pas de Marcel le conduisaient jusque-là, il s'asseyait sur les marches du jardin et soupirait : *« Que j'aime cette maison, j'ai tant de souvenirs heureux ici ! »*



*Maison de la famille Gonnand Claude (grand-père de G. Simond) et Jules (grand-père de Marcel) située au quartier de La Forêt  
Photo Marcel Billon-Galland*

Plus tard, il habita la maison, à l'entrée du « chemin Louis Lumière », qui servit de cadre à l'autochrome de la « Jeune femme au lilas » de Louis Lumière lorsque ce dernier vint à l'Abergement sur l'invitation de son coiffeur M. Barbollat, propriétaire au village. Actuellement la maison est toujours la propriété de son neveu, elle abrite sous son toit de nombreux nids d'hirondelles.

Puis, il acheta, « Sous Ténéa » une maison qui lui permit de passer des séjours prolongés à l'Abergement pendant lesquels il coucha sur le papier de longs fragments de l'histoire du pays et de son patrimoine.



*Marcel jeune homme*



*Son mariage en 1951*

Après de brillantes études, Mr Galland a occupé un poste militaire dans l'aviation avant d'entrer dans l'enseignement. Il s'est marié avec Lucette Layat en 1951.

Marcel Galland était un marcheur infatigable. Il arpentait chemins et bois, connaissait tous les lieux, leur histoire. Il aimait faire connaître et partager les secrets et la beauté de la nature de ce pays

Il était notre mémoire, nous le regretterons et tenterons de suivre son conseil: *"il v a encore beaucoup à trouver"*.



*Marcel au bois de Chaly en 2006*



*En grande discussion avec Jean-Michel en 2016.*

Mr Galland repose au cimetière de l'Abergement.

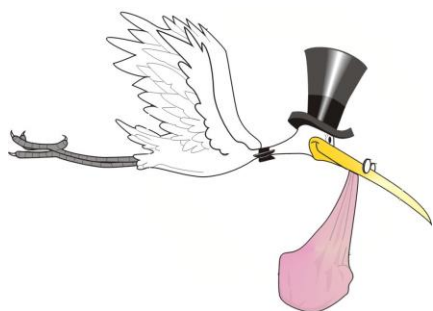




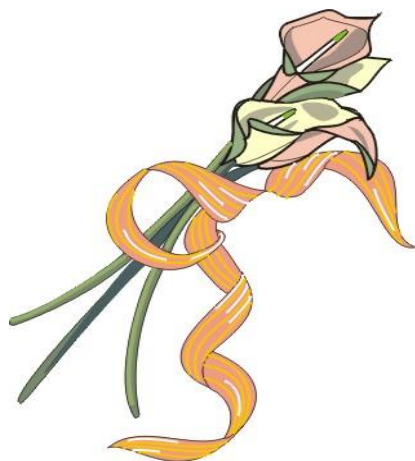
L'Abergement souhaite la bienvenue à ses nouveaux arrivés :

Monsieur **PELLAT Patrick** et Madame **Fabienne CRINE**

domiciliés au quartier « chez Les Lièvres »



Au Village, la famille Perrin est heureuse de vous annoncer la venue de **Justine** née le 29 janvier au foyer de Louise et Bertrand.



**Mr Marcel BILLON-GALAND** domicilié « Sous Ténéa » est décédé le 3 janvier 2019.

**Mr Georges BRANCHE** domicilié à La Forêt est décédé le 17 janvier 2019.

**Mr André TUDEROT** domicilié à Côte Savin est décédé le 12 février 2019.

**Mr Michel GRANDJEAN** domicilié chez Chabois est décédé le 28 mars 2019.

**A vos agendas !**

N'oubliez pas de noter nos rendez-vous



**Samedi 22 juin 2019**  
**11h.**

« **Commémoration** »  
du Combat de la Résistance

à La Ferme de la Montagne



**Jeudi 15 août 2019**  
« **Les galettes du Bugey** »  
de l'ACCA.  
cuites au feu de bois

Points de vente :  
Place de Dalivoy - Pèse-lait



**Vendredi 30 août 2019**  
« **Fête du four** »  
organisée par la commune.

Tartes salées et sucrées  
cuites au feu de bois  
à Côte-Savin



## La vie au village : infos pratiques

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Téléphone : 04 74 36 89 79

Lundi et Vendredi 14h à 17h  
 Mercredi 9h à 12h  
 Samedi 9h à 11h



### Horaires déchetterie :

#### Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Du lundi au samedi 8h30- 12h00  
 13h30- 18h00

#### Déchetterie fermée le dimanche

Fermeture les jours fériés.

#### Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

Du lundi au samedi 8h30- 12h00  
 13h30- 19h00

#### Déchetterie fermée le dimanche

### Calendrier des poubelles jaunes 2019 :

La collecte s'effectue un mardi sur deux

	<b>Férié</b>	<b>9 avril</b>	<b>2 juillet</b>	<b>8 octobre</b>
	<b>15 janvier</b>	<b>23 avril</b>	<b>16 juillet</b>	<b>22 octobre</b>
	<b>29 janvier</b>	<b>7 mai</b>	<b>30 juillet</b>	<b>5 novembre</b>
	<b>12 février</b>	<b>21 mai</b>	<b>13 août</b>	<b>19 novembre</b>
	<b>26 février</b>	<b>4 juin</b>	<b>27 août</b>	<b>3 décembre</b>
	<b>12 mars</b>	<b>18 juin</b>	<b>10 septembre</b>	<b>17 décembre</b>
	<b>26 mars</b>		<b>24 septembre</b>	<b>31 décembre</b>

\*La collecte aura lieu le mercredi 2 janvier (le mardi 1<sup>er</sup> étant férié)

### Taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagère pour 2018 :

En ce qui concerne **la part fixe** dépendant de la base de la taxe foncière de la propriété bâtie, le taux **pour 2019** reste fixé à 5,28%.

Concernant la **part variable** incitative, les tarifs suivants sont proposés pour chaque levée de bac comptabilisée **sur l'année 2018** :

Bac de 80L : 3,32€	pour rappel en 2017 : 2,91€
Bac de 140L : 4,04€	3,53€
Bac de 180L : 4,52€	3,94€
Bac de 240L : 5,24€	4,57€
Bac de 360L : 6,69€	5,81€
Bac de 660L : 10,31€	8,91€
Bac de 770L : 11,63€	10,05€

Pour les habitants bénéficiant de rouleaux de **sacs blancs** : sacs de 50L : 2,95€ soit 74€ le rouleau de 25 sacs  
 (Tarif 2017 = 2,60€ soit 65€)

### Déchetterie de la Communauté de Communes :